



SERVICE PUBLIC LOCAL : CHALEUR

BUDGET 2024 PRESENTATION

VUE D'ENSEMBLE : ETAT A1

A la page 4 du document annexé au projet de délibération, apparaissent les grandes masses équilibrées du budget.

		DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	CREDITS PROPOSES	212 993,22 €	168 000 €
	REPORT DE RESULTATS		+ 44 993,22 €
	TOTAL	212 993,22 €	212 993,22 €

En fonctionnement, sont prévus 212 993, 22 € en dépenses et recettes. Ce budget proposé est en diminution de 4, 6 % (-10 359, 35 €) par rapport au budget primitif de l'an dernier. Cette évolution est liée notamment au report de résultats 2023.

		DEPENSES	RECETTES
D'INVESTISSEMENT	CREDITS PROPOSES	147 596,44 €	283 876, 66 €
	RESTES A REALISER	11 356,40 €	344 296 €
	REPORT DE RESULTATS	469 219,82 €	
	TOTAL	628 172, 66 €	628 172, 66 €

En investissement, sont prévus 628 172, 66 € de recettes et dépenses, compte tenu du programme validé lors du débat d'orientations budgétaires et du report du déficit antérieur.

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET TOTAL	841 165, 88 €	841 165, 88 €

Le budget global est équilibré à 841 165, 88 €.

BALANCE GENERALE DU BUDGET

La section de fonctionnement

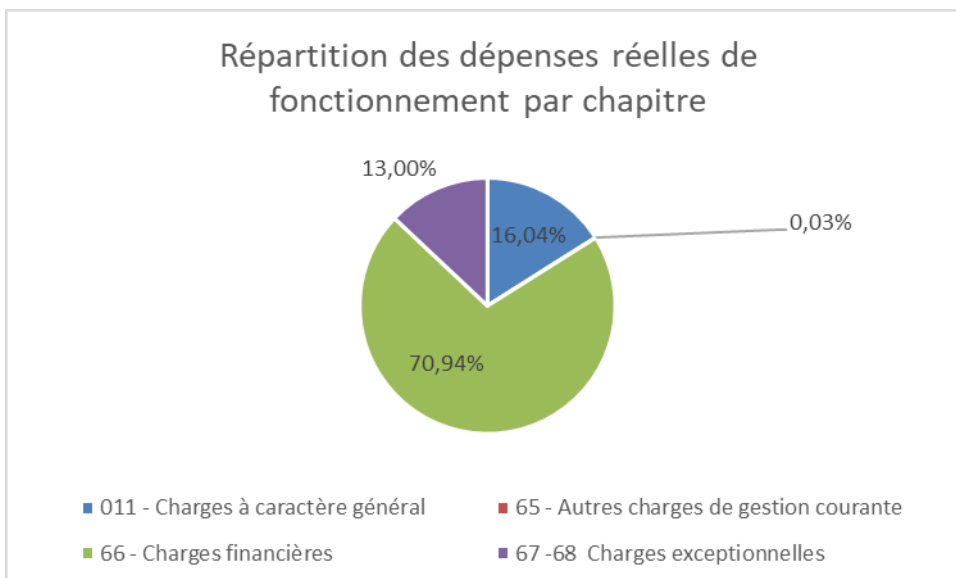
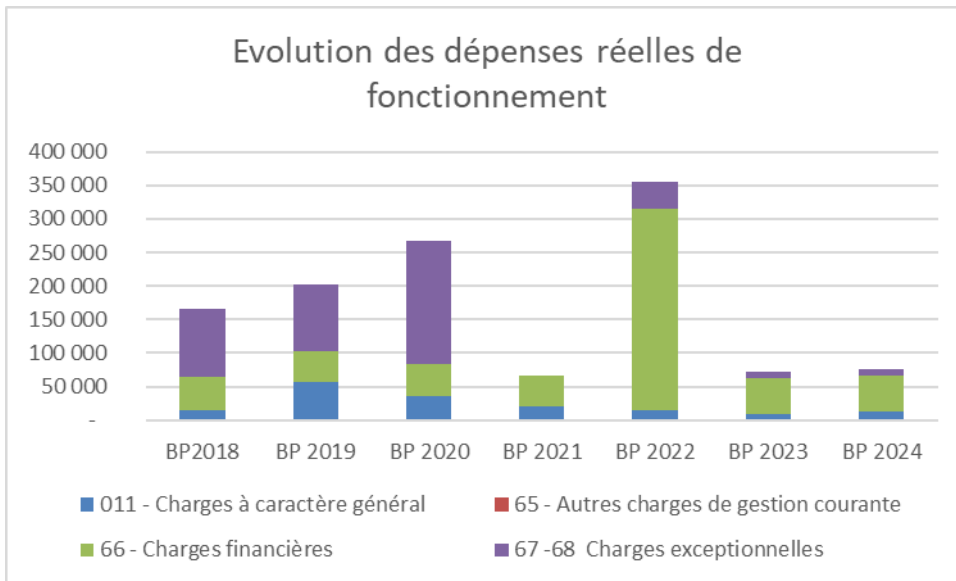
Les dépenses réelles

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Variations 2020/2021	BP 2022	Variations 2021/2022	BP 2023	Variations 2022/2023	BP 2024	Variations 2023/2024
011 - Charges à caractère général	35 673	20 623	-42,19%	14 740	-28,53%	9 350	-36,57%	12 056	28,94%
65 - Autres charges de gestion courante	-	-		-		-		20	
66 - Charges financières	47 337	45 001	-4,93%	299 973	566,59%	52 506	-82,50%	53 321	1,55%
67 -68 Charges exceptionnelles	183 691	-	-100,00%	41 074	#DIV/0!	9 769	-76,21%	9 769	0,00%
022 - Dépenses imprévues	1 000	-	-100,00%	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!		
TOTAL	267 700	65 625	-75,49%	355 788	442,15%	71 626	-79,87%	75 166	4,94%

Observations sur les dépenses réelles :

La comparaison est faite par rapport au budget primitif 2023 tel qu'il a été voté l'an dernier, hors décision modificative qui a pu être prise par la suite.

- **Charges à caractère général (011) : 12 055,69 €** ; le prévisionnel est en hausse compte tenu des besoins.
- au compte 6161, multirisques, aucun crédit n'est prévu, puisque lors du renouvellement du marché d'assurances en 2021, il a été décidé de ne pas prendre d'assurance responsabilité civile atteinte à l'environnement compte tenu que le fermier Dalkia est assuré pour ce risque.
- au compte 6226, honoraires sont prévus les crédits (10 705,69 €) pour le suivi courant du contrat de délégation par l'entreprise ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT, ainsi que les crédits pour l'accompagnement de la fin des travaux à la Fruitière et la rédaction de l'avenant n°9.
- sont prévus des crédits au compte 6227 (1 000€) pour des frais d'acte et de contentieux si besoin.
- **Les charges financières (66) : 53 321, 09 €** ; à ce chapitre sont imputés les intérêts des emprunts réalisés d'un montant de 53 341,75 €, les opérations liées aux intérêts courus non échus (intérêts correspondant à la période n+1 par rapport à l'exercice en cours, qui sont ensuite rattrapés) viennent diminuer le montant des crédits de 20,66€.
- **Charges exceptionnelles (67)** : habituellement, sur ce chapitre, est prévu au compte 672 reversement de l'excédent, le remboursement de l'avance communale, si les disponibilités financières du budget chaleur le permettent en fin d'exercice. A ce jour, il reste 170 000 € à rembourser au budget principal de la commune, mais cette année, les crédits ne sont pas suffisants pour prévoir un remboursement dès le vote du budget primitif, compte tenu des projets d'investissement.
- **Dépenses imprévues (022)** : il n'est pas proposé de crédits, puisque lors des exercices antérieurs, ils n'ont pas été utilisés. Pour mémoire, cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements de ce chapitre aux autres chapitres à l'intérieur de la section, en cas d'insuffisance de crédits prévus sur ces chapitres. Dès la première séance qui suit l'ordonnancement de la dépense, l'exécutif doit en rendre compte au conseil municipal.



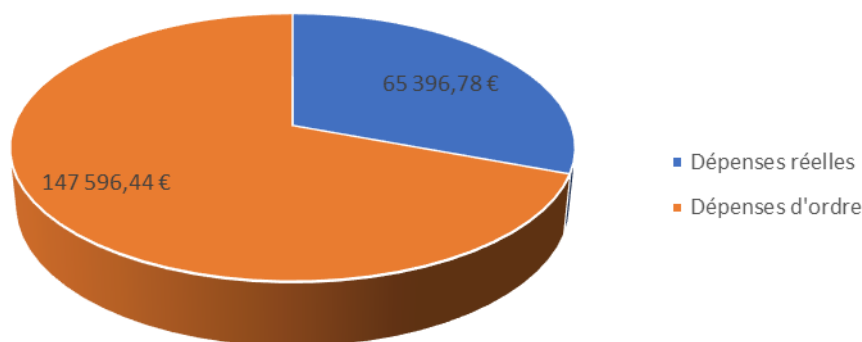
Les dépenses d'ordre (147 596, 44 €)

Le montant de 9 719, 43 € imputé au chapitre 042 correspond à une année de l'étalement sur 25 ans des indemnités de remboursement anticipé des 3 emprunts contractés auprès de la Banque des Territoires. Cette dépense s'équilibre avec une recette d'ordre d'investissement imputée au chapitre 040.

Un virement à la section d'investissement de 137 877, 01 € prévu à l'article 023 permet d'équilibrer les sections.

Les opérations d'ordre constituent l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion et dont le budget chaleur pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Dépenses de fonctionnement réelles et ordre

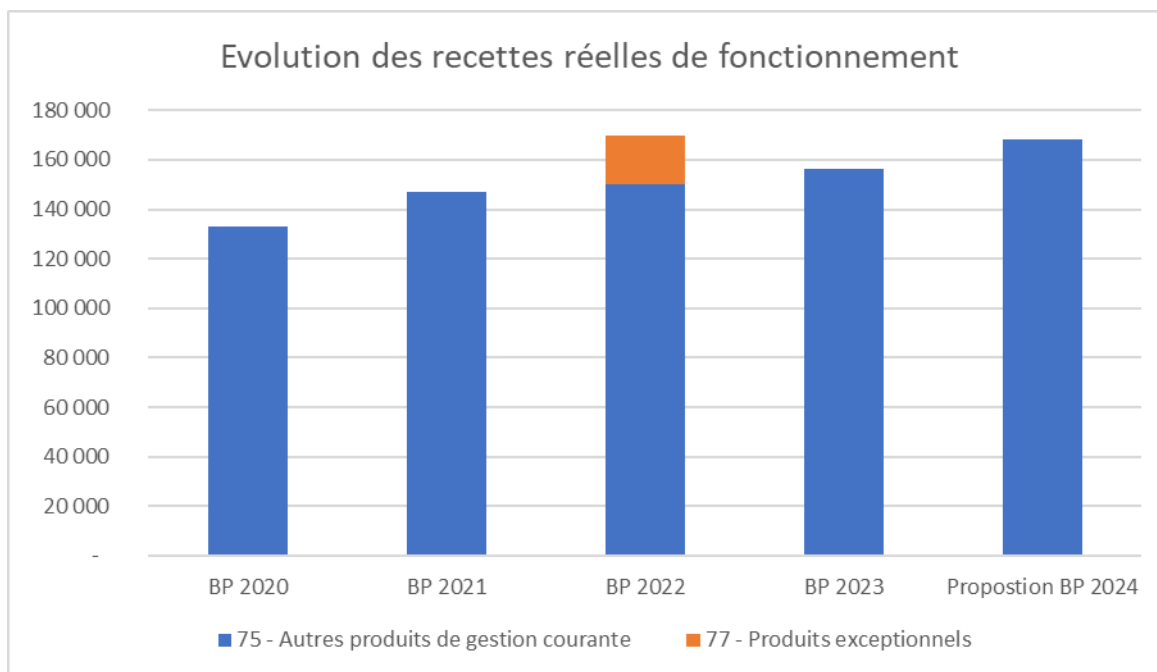
*Les recettes*

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation 20/21	BP 2022	Variation 21/22	BP 2023	Variation 22/23	Proposition BP 2024	Variation 23/24
74 - Dotations, subventions et participations				-	#DIV/0!	-	#DIV/0!		
75 - Autres produits de gestion courante	133 000	147 000	10,53%	150 000	2,04%	156 558	4,37%	168 000	7%
77 - Produits exceptionnels		-	#DIV/0!	20 000	#DIV/0!		-	1	
TOTAL	133 000	147 000	10,53%	170 000	15,65%	156 558	-7,91%	168 000	7%

Observations sur les recettes réelles :**- Autres produits de gestion courante (75) : 168 000 €**

Sur ce compte sont affectées les redevances d'exploitation R24 (163 000 €) et d'affermage (5 000 €). Pour mémoire, la redevance d'exploitation R24 est collectée par le délégataire DALKIA pour le compte de la commune, dans le cadre du contrat de délégation de service public. La perception de cette redevance permet le remboursement des annuités d'emprunts concernant les travaux de 1er établissement.

Lors du conseil municipal du 6 février 2024, la redevance R24 a été fixée à 38,89 € HT/Kwh.

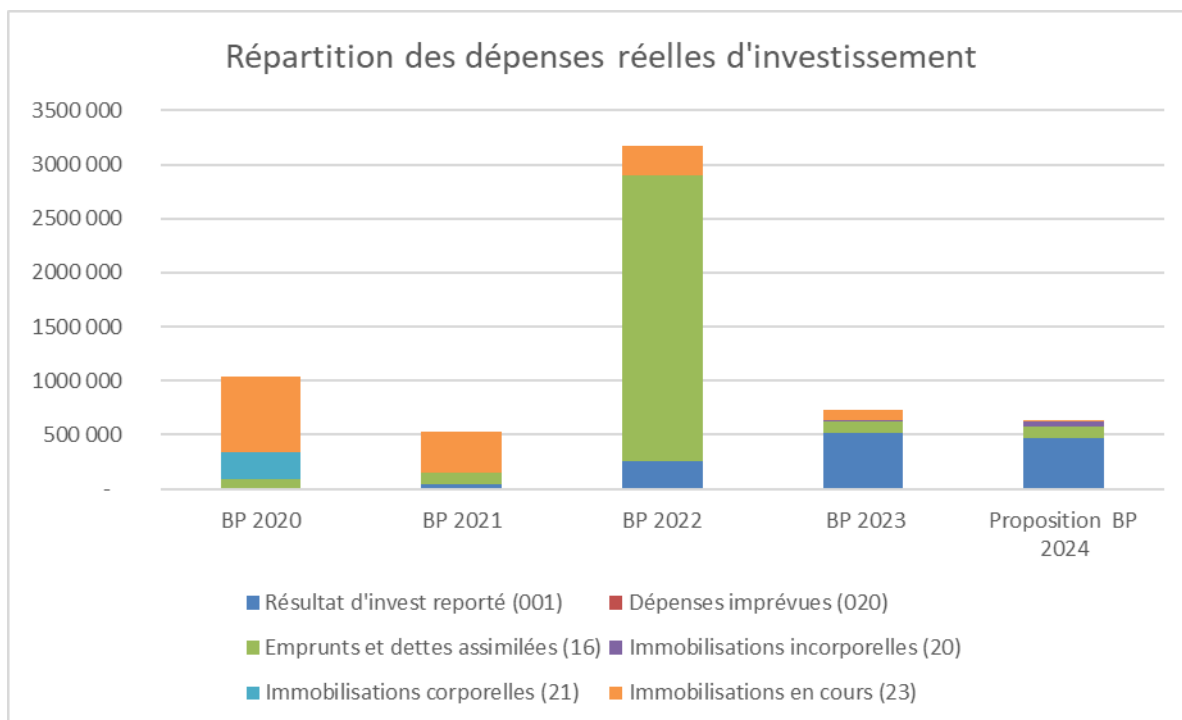


Pour rappel, il n'y a plus lieu de prévoir l'amortissement des subventions qui constituait une recette d'ordre, puisque le bien, objet des subventions, a été mis à disposition du fermier.

La section d'investissement

Les dépenses réelles

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Proposition BP 2024
Résultat d'invest reporté (001)		41 163	259 706	511 045	469 220
Dépenses imprévues (020)	-		-	-	
Emprunts et dettes assimilées (16)	87 468	103 176	2 644 901	108 975	110 015
Immobilisations incorporelles (20)	-		-	19 580	48 378
Immobilisations corporelles (21)	254 201		-	-	
Immobilisations en cours (23)	700 000	380 000	270 500	90 695	560
TOTAL	1 041 669	483 176	3 175 107	730 295	628 173

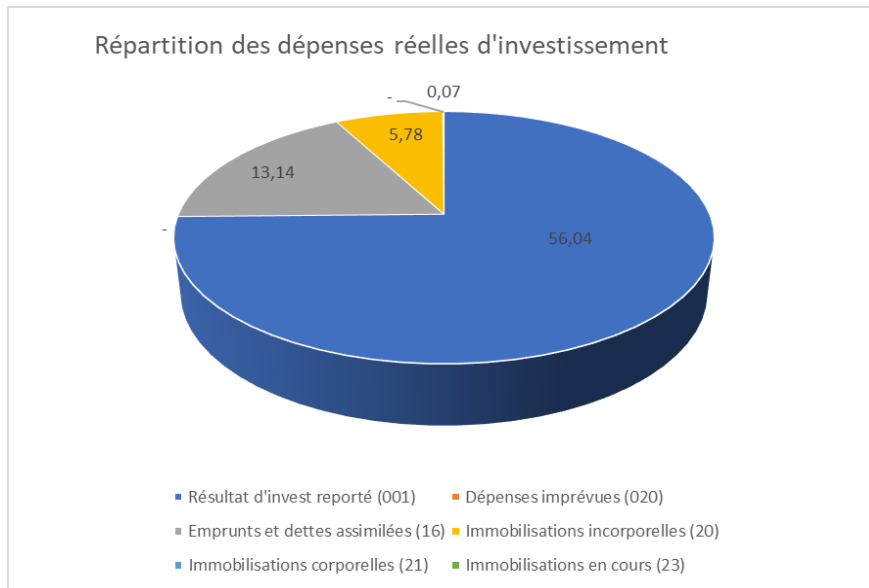


Les dépenses d'équipement sont constituées notamment des crédits prévus pour le solde du programme d'extension du réseau de chaleur :

Chapitre 23 - Immobilisations en cours – 560 €		
2315144- Extension du réseau de chaleur	560	Solde de la maîtrise d'œuvre

Les autres dépenses réelles d'investissement sont constituées de :

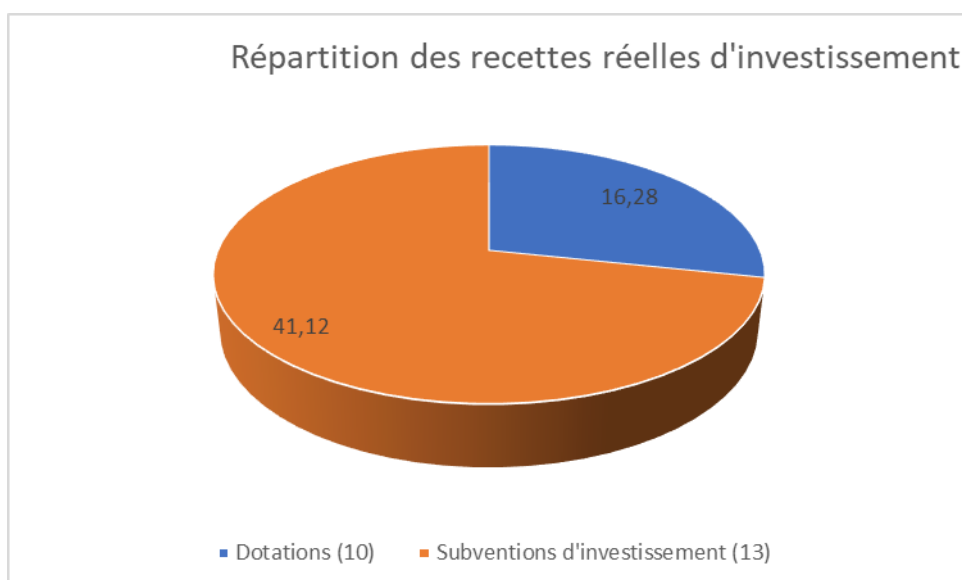
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles – 48 378,03 €		
2031- Etudes	11 356,40	Reste à réaliser de l'étude de faisabilité du projet de 2 ^{ème} extension du réseau chaleur
2031- Etudes	37 021,63	AMO pour le projet de 2 ^{ème} extension du réseau chaleur
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées – 110 014,81 €		
1641 - Emprunts en euros	110 014,81	Remboursement du capital

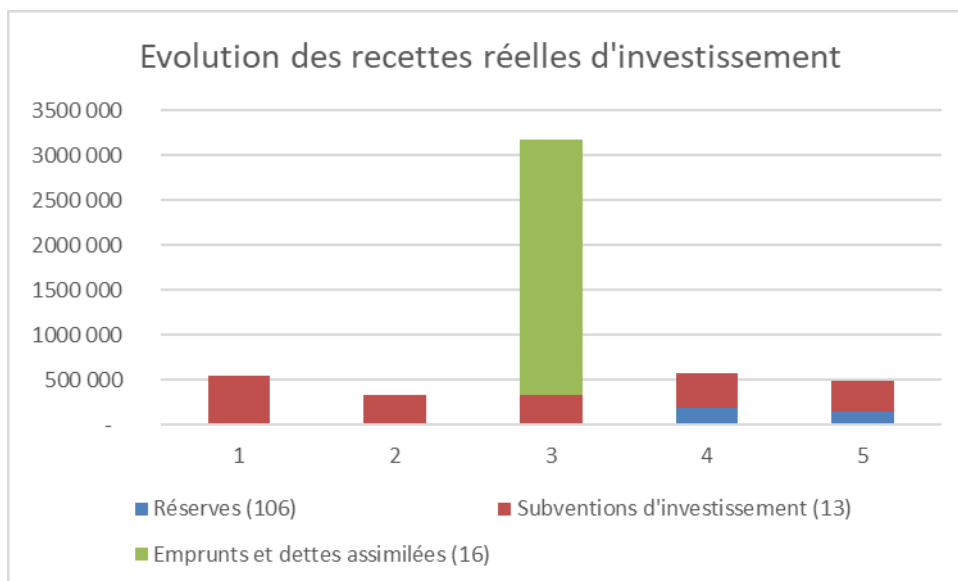


Les recettes

Les opérations réelles

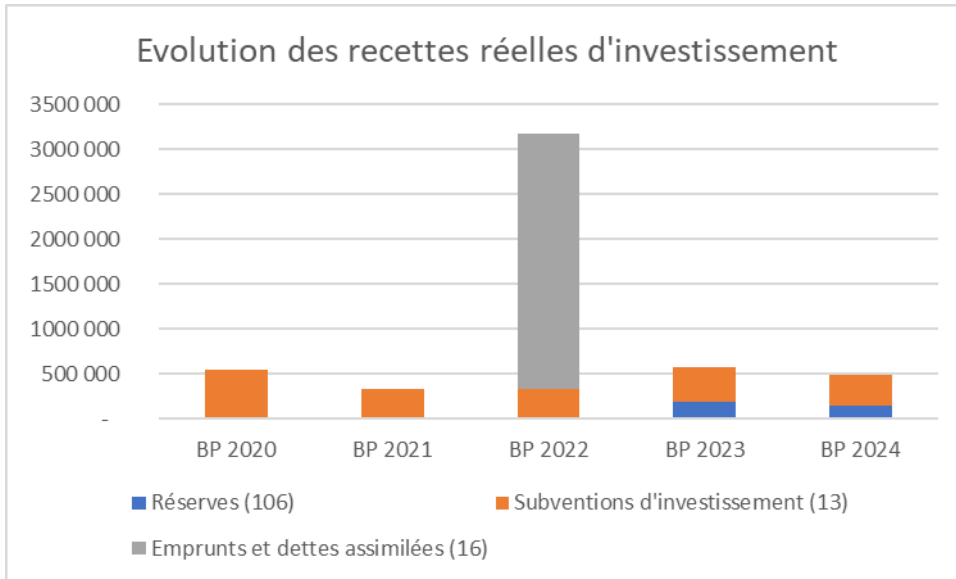
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Réserves (106)				182 412,50	136 280,22
Subventions d'investissement (13)	547 720	328 632	328 632,00	386 436,00	344 296,00
Emprunts et dettes assimilées (16)	-		2 846 474,63		
Immobilisations corporelles (21)			-	-	
TOTAL	547 720	328 632	3 175 106,63	568 848,50	480 576,22





Les recettes réelles d'investissement sont constituées du solde de la subvention de l'ADEME (restes à réaliser) pour les travaux d'extension du réseau de chaleur, de la subvention de l'ADEME pour l'étude de faisabilité (restes à réaliser), ainsi que de l'affectation de résultat de la section de fonctionnement.

13 - Subventions d'investissement - 344 296 €		
1311 - Subvention Etat	328 632	ADEME pour les travaux d'extension du réseau
1311 - Subvention Etat	15 664	ADEME pour l'étude de faisabilité
10- Dotations, fonds divers, réserves - 136 280, 22 €		
1068 - Autres réserves	136 280, 22	Cette affectation d'un montant de 136 280,22 € a été décidée par délibération du 12 mars 2024, afin de pourvoir aux besoins de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2023. Cette affectation réduit d'autant l'excédent reporté de la section de fonctionnement



Les opérations d'ordre (147 596,44 €)

Le montant de 9 719,43 € imputé au chapitre 040 correspond à une année de l'étalement sur 25 ans des indemnités de remboursement anticipé des 3 emprunts contractés auprès de la Banque des Territoires. Cette recette s'équilibre avec une dépense d'ordre de fonctionnement imputée au chapitre 042.

Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 137 877,01 € est imputé au compte 021.

